



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 juillet 2004.

PROCES VERBAL

(article L 2121 - 23 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an Deux Mille quatre, le **deux juillet à 20h45**, les Membres du Conseil Municipal de Magny-en-Vexin, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Foyer des Anciens, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MULLER, Maire en exercice.

Etaient Présents :

Mr Jean-Pierre MULLER, Mr Jean-François PICAULT, Mr Claude MOREAU, Mr Alain POIRIER, Mr José Fornos, Mr Christian FREULON, Mr Vincent SNOZZI, Mr Philippe URBAIN, Mr Dominique MAVIEL, Mme Marie-Noëlle LEBOEUF, Mme Geneviève GOMEZ, Mme Sophie LAFAGE, Mme Laurence PETITEAU, Mr Dominique THIERRY, Mr Joël CABOT, Mr Robert AUROS, Mme Françoise DEMARD, Mr Pierre MAIGNIEL, Mr Michel BIZET, Mme Micheline DROIT, Mme Nicole GOBRON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jocelyne LOUSSERT	à Mr Jean-Pierre MULLER
Mr Jean-Paul DABAS	à Mr Dominique MAVIEL
Mme Isabelle PATTIO	à Mr Jean-François PICAULT
Mr Wilfried Koba	à Mr Christian FREULON
Mme Monique RIBLET	à Mr Philippe URBAIN
Melle Natacha DUBOIS	à Mme Laurence PETITEAU
Mme Claudine MAUGAN	à Mr Dominique THIERRY
Mme Catherine BAC	à Mr Claude MOREAU

Secrétaire de séance : Sophie LAFAGE.

I) - Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 3 Juin 2004

Monsieur THIERRY dit que la minorité votera contre le procès verbal par principe compte tenu de son envoi tardif, malgré le fait qu'il dispose de son enregistrement audio depuis une quinzaine de jours.

Monsieur MULLER confirme à nouveau que l'enregistrement audio tient bien lieu de procès-verbal, conformément à la jurisprudence.

Monsieur THIERRY demande à recevoir communication plus tôt du procès verbal écrit.

Monsieur MULLER propose de reporter cette approbation à une séance ultérieure.

Accord unanime est donné à cette proposition.

II) - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur MULLER expose que tous les conseillers municipaux sont convoqués ce jour pour désigner les délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 26 septembre 2004.

Il indique que deux listes sont en présence :

- ▶ **Celle de « MAGNY NOTRE VILLE »**
- ▶ **Celle d'« Union Agir pour Magny et Futur Magny »**

Il précise que conformément à l'article R 133 du Code Electoral, il convient de constituer le bureau de vote. Celui-ci est ainsi composé de MM. MULLER, SNOZZI, MAIGNIEL, et Mmes GOMEZ et PETITEAU.

Il est ensuite procédé à l'appel pour l'expression du vote qui ne doit comporter ni rature ni panachage.

Après dépouillement, les résultats du vote sont annoncés :

Liste « MAGNY NOTRE VILLE » : 22 voix.

(12) délégués titulaires :

Jean-François PICAULT,
Claude MOREAU,
Alain POIRIER,
José FORNOS,
Jocelyne LOUSSERT,
Christian FREULON,
Vincent SNOZZI,
Philippe URBAIN,
Dominique MAVIEL,
Jean-Paul DABAS,
Isabelle PATTIO,
Marie-Noëlle LEBOEUF

(4) délégués suppléants :

Geneviève GOMEZ,
Wilfried KOBÄ,
Monique RIBLET,
Sophie LAFAGE.

Et liste d'« Union Agir pour Magny et Futur Magny » : 7 voix.

(3) délégués titulaires :

Dominique THIERRY,
Robert AUROS,
Claudine MAUGAN.

(1) délégué suppléant :

Pierre MAIGNIEL.

III) - CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME

Monsieur POIRIER propose de créer un Office de Tourisme classement « une étoile », cet Office prendrait la forme d'un établissement public. Son comité de direction serait constitué de 9 membres (le Président - le Maire ou son représentant - deux élus municipaux et 6 représentants de professions ou associations intéressées par le tourisme).

L'office de tourisme a vocation à accueillir et informer les visiteurs sur les richesses touristiques locales, à promouvoir la ville, à éditer une documentation, à organiser des visites-conférences etc...

Monsieur POIRIER précise que les statuts communiqués au conseil ont été étudiés en commission.

Monsieur MAIGNIEL s'enquiert de la localisation de l'Office. Monsieur POIRIER indique qu'il sera installé en Mairie à la place du Point Info Tourisme, avec quelques aménagements.

Monsieur THIERRY donne l'avis favorable de l'opposition pour la création de l'Office de Tourisme tout en déplorant que n'ait pas été évoquée la disparition de la Maison du Tourisme.

Décision adoptée à l'unanimité.

IV) - RETRAIT DE LA COMMUNE DE MENU COURT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ORGANISATION SPORTIVE DU VEXIN

Monsieur PICAULT précise que la commune de Menucourt a demandé son retrait du S O S V, le comité syndical ayant approuvé cette décision.

Monsieur PICAULT ajoute que le syndicat ne fera pas appel des participations de l'année 2004, en raison de l'absence d'activités.

Monsieur MULLER se demande s'il est opportun de rester dans ce syndicat, de ce fait.

Monsieur MAIGNIEL ajoute que le syndicat risque de disparaître progressivement.

Monsieur PICAULT dit que le syndicat est composé d'une soixantaine de communes et gère l'organisation du car pour la piscine.

Décision adoptée à l'unanimité.

Monsieur MULLER conclut la séance en souhaitant bonnes vacances à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Sophie LAFAGE

Jean-Pierre MULLER